

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE-LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 31 août 2020

N° 2020 - 40

Nombre de membres

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

L'an deux mil vingt et le 31 août à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Date de la convocation
le 21/08/2020

Date d'affichage
le 21/08/2020

Présents : Messieurs BARRET Denis, BERAUD Jean-Yves, BLANC Sandrine, BOYER Joseph, CHACORNAC Emmanuelle, COSME Vincent, DELMAS Marie-Claude, DURAND Claudine, FELGINES Florence, FOURNET-FAYARD Marjolaine, GIRAUD Corinne, GUILHOT Stéphane, JACQUES Cyrille, MAZOYER Gérard, METHON Rodolphe.

Objet de la délibération 2020-40
Demande de subvention au
département de la Haute-Loire pour
réfection des chemins ruraux et des
voies communales

Excusée : Madame CHACORNAC Emmanuelle qui a donné
procuration à Monsieur BERAUD Jean-Yves.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture
le 07 SEP. 2020

Madame BLANC Sandrine a été nommée secrétaire de séance.

et publication ou notification
du 07 SEP. 2020

Monsieur le Maire expose, au conseil municipal, que suite aux dégâts causés sur les voies communales et sur les chemins ruraux, par les pluies exceptionnelles du 12 juin 2020, le département de la Haute-Loire a mis en place un dispositif de soutien aux communes sinistrées.

Les travaux de remise en état des voies communales et des chemins ruraux peuvent être subventionnés, au titre de ce dispositif, à hauteur de 20 % maximum du montant des dépenses HT, en complément d'un financement DETR ou autres cofinanceurs.

Montant estimé par l'entreprise PAL :

- Coût de la remise en état des voies communales : le bourg à Mezeyrac (VC3) et de la voie de la Barboutière (VC9) :
32 625,00 € HT

- Coût de la remise en état des chemins ruraux Champroux, fontaine Basse, Coustette, Bartzins, Font-Lade, Sucs, Chamazel, Cascade, la Neire, Jules Vallès :
8 250,00 € HT

- Coût total HT : 40 875,00 € HT
- Coût total TTC : 49 050,00 € TTC

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à solliciter la demande de subvention auprès du Département de la Haute-Loire.



Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le dépôt du dossier de demande de subvention auprès du Département de la Haute-Loire, concernant la remise en état de ces voies et chemins ruraux et l'autorise à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Au registre sont les signatures
pour copie conforme
le Maire
BERAUD Jean-Yves

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.